

DEPARTEMENT :
AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE TRUEL**

Séance du 04 OCTOBRE 2021

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mille vingt et un,
et le quatre octobre à quatorze heures,
le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Salle des fêtes du Truel,
sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALIBERT, Maire.

Date de la convocation :
27/09/2021

Présents : Mmes et Mrs Jean-Pierre ALIBERT, Daniel AURIOL, Joël VAYSSETTES, Gilles COUGOULE, Marie BOHN, Jérémy PAULHE, Philippe MELANO, Patricia LOISEAU, Christian GINESTE, Emmanuelle CAZOTTES, Pascal PECHOABIERTO.

Absents : Tous les conseillers étaient présents.

Monsieur Gilles COUGOULE est désigné secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- d'une part que la société Terres Rouges de Belmont sur Rance, qui fournit les repas de la cantine scolaire des écoles du RPI, a augmenté ses tarifs à compter du 1^{er} mai 2021.
- d'autre part que le conseil municipal de St-Victor et Melvieu a décidé d'augmenter de 0.05 euros la part à payer par les familles et les adultes bénéficiant de la cantine scolaire.

Dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune de St-Victor et Melvieu et dans un but d'uniformisation, il convient d'actualiser le tarif des repas à facturer aux familles (repas enfants) et aux adultes bénéficiant de la cantine scolaire.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les tarifs applicables aux repas fournis par la cantine scolaire, à compter de la rentrée 2021, seront :

- **Tarif enfant : 2,90 € par repas,**
- **Tarif adulte : 3,10 € par repas.**

